

pour LA REGIONALISATION,

 EN GREVE

contre LE MANQUE DE MOYENS

pour UNE REGIONALISATION
QUI NE DESHABILLE PAS LES JT

Se mobiliser **pour** des éditions de qualité, riches en reportages, en images, **pour** l'exercice d'un journalisme de terrain. En grève **contre** la diminution du nombre des équipes de reportages JT qui contribue à l'appauvrissement des contenus, à la systématisation des invités et des chroniques pour cacher la misère et combler le temps d'antenne.

pour UNE REGIONALISATION
QUI NE BAFOUE PAS LA NOTION DE PROXIMITE

Se mobiliser **pour** défendre la proximité géographique et la fabrication des éditions 100% comtoises qu'attendent les téléspectateurs-contribuables de France 3 Franche-Comté. En grève **contre** la proximité transversale et la multiplication par obligation des sujets BFC, de Strasbourg, Lyon ou de France 2 ou d'ailleurs dans nos éditions...

pour UNE REGIONALISATION
RESPECTUEUSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL et DE LA
SANTÉ DES SALARIES DANS TOUS LES SERVICES

Se mobiliser **pour** le remplacement des absences et l'emploi des CDD, le dégel des postes vacants, le renforcement des services en souffrance, **pour** le respect de la santé des salariés. En grève **contre** la dégradation des conditions de travail et la surcharge (dans les services de l'édition notamment documentalistes, scriptes, présentateurs, adjoints et cadres d'exploitation)

La direction de FTV doit donner à la Franche-Comté les moyens de réussir la régionalisation en conservant la qualité de ses journaux et la santé de ses salariés.

 EN GREVE

À partir du 18 janvier 2021



Principales modalités de la grève du 18 janvier 2021 et des jours suivants...

Si les revendications sont identiques, deux préavis ont été déposés par les 5 syndicats de France télévisions pour ce mouvement :

- FO et de la CFDT appelle à cesser le travail pour la seule journée du 18 janvier
- le SNJ, Sud et la CGT, propose une grève reconductible au jour le jour.

Les salariés peuvent entrer et sortir du mouvement à tout moment, tant que le préavis de grève reconductible est en vigueur.

Mais attention ! Si tout le monde sait qu'il faut informer son chef de service de son entrée en grève -par écrit de préférence- il est aussi **IMPORTANT** de le prévenir de sa sortie du mouvement, sinon, vous continuez à être considéré gréviste, même si vous êtes en congé le jour suivant.



Si vous optez pour un soutien de **59mn** au mouvement de grève, vous devez cesser le travail avant de l'avoir commencé. En effet, ce droit est octroyé au salarié uniquement au moment de la prise de service (de 9h à 9h59 si le service débute à 9h, de 14h à 14h59 si le service débute à 14h). En aucun cas vous ne choisissez l'heure à laquelle vous cessez le travail.

59
minutes



Quelle que soit la durée de la cessation de votre activité vous serez comptabilisé parmi les grévistes. Votre salaire sera diminué proportionnellement à la durée de la grève que vous aurez choisi de suivre. Coût moyen d'une heure de grève : 10 à 15 euros.



À partir du 18 janvier 2021